

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 MARS 2019

L'an deux mil dix-huit, le 08 mars à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. *Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

Absent excusé : Bruno TRIBOY

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 46ème conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Rencontre avec le repreneur éventuel de l'Auberge des Barils
- Approbation du dernier compte rendu
- Délibérations :
 - Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics
 - Avenant au contrat d'assurance pour le radar pédagogique
 - Présentation et choix des devis pour réfection de la façade du restaurant
 - Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires ruraux de l'Eure et à l'Union des Elus de l'Eure pour 2019
- Examen des devis concernant les chemins de Bel Air et du Grand Buisson
- Questions diverses

- Rencontre avec le repreneur éventuel de l'Auberge des Barils

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Mme Le Tiec qui sont venus se présenter ce soir devant les membres du conseil et exposer leur projet.

- Elaboration de menus à partir de produits frais et locaux
- Promotion du bio et de la culture raisonnée
- Ouverture d'un coin épicerie de produits du terroir avec vente de conserves maison
- Organisation de soirées autour d'un thème, de concours de belote, de tricot...
- Développement des repas à emporter (ex : panier pique-nique...)
- Création d'une mini-ferme et jeux extérieurs pour les enfants
- Dépôt de pain en fonction de la demande

Ouverture 7 jours /7 pour la période de juin-juillet et août

Ouverture du café dès le début de la matinée.

En conclusion, les candidats souhaitent faire de ce lieu, un restaurant à leur image : convivial, sympathique, authentique avec une ambiance très amicale. Un endroit où il faut aller entre amis ou en famille pour passer un agréable moment.

Hubert Privé suggère d'élaborer un repas plus démarqué appelé par exemple « menu normand » pouvant attirer une clientèle de passage souhaitant découvrir un menu élaboré à partir de produits typiquement normands à un prix raisonnable.

Réouverture prévue en juin ou au plus tard le 1^{er} juillet. Une fois qu'une date aura été retenue, tous les habitants seront invités à l'Auberge des Barils pour célébrer ce moment. La date de la signature du bail sera fixée une fois que les dernières formalités seront réglées.

M. le Maire assure M. Mme Le Tiec du soutien de la municipalité et espère vivement que les banques en feront tout autant. Le Conseil les remercie pour leur présentation.

Il est ensuite donné lecture du précédent procès-verbal adopté à l'unanimité des membres présents.

- Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le Département met gracieusement à la disposition des collectivités euroises qui le souhaitent un accès leur permettant de mettre en ligne leurs consultations et, plus globalement, de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme (réceptions des offres sous format électronique, etc.).

M. le Maire propose que la collectivité bénéficie de cette possibilité et demande au conseil son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-DECIDE de bénéficier gratuitement de la plateforme pour déposer les consultations

-DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer la convention entre la commune et le Département.

- Avenant au contrat d'assurance pour le radar pédagogique

M. le Maire présente le projet de l'extension du contrat "Dommages aux biens" pour garantir le radar pédagogique à hauteur de 2 500 €. Une franchise de 10 % du montant des dommages sera appliquée avec un minimum de 250 €. A terme, ce bien sera intégré dans la cotisation annuelle.

Le montant de l'échéance annuelle est fixé pour 2019 à 118.74 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-DECIDE d'étendre le contrat "Dommages aux Biens" pour garantir le radar pédagogique

-DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant numéro 0002 au contrat "Dommages aux Biens"

- Présentation et choix des devis pour réfection de la façade du restaurant

M. le Maire fait part qu'il ne pourra pas être étudié ce soir les devis concernant le changement des menuiseries et l'aménagement de la place PMR du restaurant car nous ne les avons pas tous reçus. Sujet reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires ruraux de l'Eure et à l'Union des Elus de l'Eure pour 2019

Le Conseil Municipal décide de renouveler la cotisation à l'Association des Maires Ruraux de l'Eure pour 2019 pour un montant annuel de **90 €**.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la cotisation à l'Union des Maires et des Elus de l'Eure pour 2019 pour un montant annuel de **73 €**.

- Examen des devis concernant les chemins de Bel Air et du Grand Buisson

M. le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition du chemin du Grand Buisson par donation des conjoints Duyck et acté le 14.12.2018.

Il avait été décidé de colmater les "nids de poule". Un devis de l'entreprise PIARD est présenté pour un montant de 1 140.00 € TTC.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-ACCEPTE le devis présenté d'un montant de 1 140.00 € TTC.

Il est décidé également que les nids de poule du chemin de Bel air seront colmatés dès que la fin des travaux chez un riverain dudit chemin.

- Questions diverses

1. M. le Maire souhaite rencontrer le Président des Barils Loisirs au sujet de l'organisation de la fête communale.

2. M. le Maire précise que le dossier d'extension de Center Parcs en est à la phase de la concertation. Une réunion publique est prévue vendredi 16 mars prochain à 18 h 30 à la salle Maurice Durey. Le prochain COPIL aura lieu le 22.03.2019 en présence de M. le Maire.

3. Programmation d'une exposition de photos à la Maison des Barils le week-end de Pâques.

4. La commission communale des Impôts est fixée le vendredi 22.03 à 18 h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 50.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EST PREVUE LE 05.04.2019 à 20h.